



Les Objectifs de développement durable, parlons-en !

Propositions aux acteurs du champ du handicap



Mai 2021

Table des matières

Introduction	3
Situer la double place des personnes handicapées au sein des ODD	7
Comprendre : l'état des lieux des ODD et du handicap en France	13
S'emparer des ODD comme nouveau cadre commun d'action locale et globale	19
Réaliser le rôle indispensable de la société civile pour l'atteinte des ODD	23
Repenser ses pratiques et alliances en s'inspirant de quelques exemples	27
S'appuyer sur des outils à disposition	34
Conclusion	36
Glossaire	37

I. Introduction

« Transformer notre monde » est le titre donné au Programme de développement durable à l’horizon 2030 de l’Organisation des Nations Unies (ONU). Le programme contient 17 Objectifs de développement durable (ODD) et ce document a pour but de démontrer quel est l’intérêt pour les organisations représentatives des personnes en situation de handicap de s’emparer de ces ODD et comment elles peuvent le faire.

Il est nécessaire de présenter les ODD sous le prisme du handicap et d’effectuer un état des lieux de leur mise en œuvre en France. Cela permettra de montrer d’une part en quoi les ODD constituent un nouveau cadre commun d’action et d’autre part le rôle indispensable des associations dans le champ du handicap pour les atteindre. Quelques exemples permettent d’illustrer le besoin de repenser nos pratiques et alliances et des outils sont disponibles pour aller plus loin dans cette démarche.

« Rendre attractifs les Objectifs de développement durable, permettre à chacun de s’en saisir en pratique, lever les contraintes à l’action : tout l’enjeu est là. Je crois à la vertu de l’exemple concret, au partage des idées, à la circulation des bonnes pratiques. Ainsi, les intérêts du dispositif seront mieux compris et l’Agenda 2030 plus facilement adopté »¹.

Les 17 ODD :



¹ Alain Capmas « Le développement durable : une entreprise collective et sociale » Tribune Fonda n°243, septembre 2019 : <https://fonda.asso.fr/ressources/le-developpement-durable-une-entreprise-collective-et-sociale>

- **Avant-propos du Forum Européen des Personnes Handicapées**

Le [Forum européen des personnes handicapées \(FEPH\)](#) est une organisation régionale indépendante de personnes handicapées qui défend les droits de plus de 100 millions de personnes handicapées en Europe. Nous travaillons activement depuis 2015 pour sensibiliser sur l'importance du Programme de développement à l'horizon 2030 et de ses Objectifs de développement durable (ODD) dans l'Union européenne, avec nos membres répartis dans toute l'Europe.

Pour la première fois dans l'histoire des Nations-unies, les personnes handicapées ont été incluses dans un accord mondial. Le Programme 2030 reconnaît spécifiquement que plus de 80 pour cent des personnes handicapées vivent dans la pauvreté. Cette réalité est également très présente en Europe, où les personnes handicapées peuvent être largement exclues de tous les domaines de la vie économique, politique, sociale, civile et culturelle, y compris l'emploi, l'éducation et les soins de santé.

« Rien pour nous, sans nous » est le moteur de la Convention des Nations-unies relative aux droits des personnes handicapées. « Ne laisser personne de côté » est la devise du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Je me réjouis donc de voir nos collègues en France travailler activement dans leur propre pays pour faire en sorte que les personnes handicapées et leurs organisations représentatives soient également entendues et écoutées dans la mise en œuvre nationale des ODD.

Je vous souhaite beaucoup de succès pour faire en sorte qu'aucune personne handicapée française ne soit laissée pour compte !

Yannis Vardakastanis
Président du FEPH



- **Avant-propos du Ministère de la transition écologique**

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé « Agenda 2030 ». Fusion de l'agenda du développement et de celui des Sommets de la Terre, il est universel, c'est-à-dire qu'il s'applique à tous les pays, du Nord comme du Sud, car nous sommes tous des « pays en voie de développement durable ». C'est un agenda pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats. Il porte une vision de transformation de notre monde en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable.

Avec ses 17 Objectifs de développement durable (ODD) et 169 cibles, cet agenda dessine une route commune et couvre pratiquement toutes les questions de société, y compris celles liées au handicap. Les ODD donnent une impulsion plus forte et une cohérence plus grande aux dynamiques sociales et environnementales et à l'ensemble des politiques publiques.

Partenarial par essence, ce référentiel et son vocabulaire facilitent un engagement conjoint de toutes les parties prenantes de nos sociétés : Etats, élus nationaux et locaux, entreprises, monde académique, collectivités, associations, citoyens... Le portage de l'Agenda 2030 permet d'entraîner l'ensemble des politiques publiques vers une meilleure prise en charge des enjeux de développement durable, et ce avec un horizon de long-terme.

Afin d'atteindre les Objectifs de Développement Durable tout en relevant les défis nationaux, la France a décidé de se doter d'une Feuille de route. Celle-ci a vocation à définir les enjeux prioritaires et la trajectoire de mise en œuvre du développement durable par la France, tout en mobilisant des leviers d'action concrets et en engageant l'ensemble des acteurs français. Par l'intermédiaire des parties prenantes, l'élaboration de la Feuille de route a ainsi associé la société française, dans toute sa diversité. Adoptée le 20 septembre 2019, elle comporte 6 priorités dont la première est « *Ne laisser personne de côté, et assurer l'accès aux droits fondamentaux et services essentiels à chacun* ». Cette promesse est au centre de l'Agenda 2030 et elle vise notamment les populations en situation de handicap.

Tous les acteurs de la société française ont la responsabilité de se rassembler et d'agir collectivement pour relever les défis de notre pays et de notre planète. C'est à cette condition que nous construirons, dans les faits, un modèle de société plus durable et qui réponde aux besoins de chacune et chacun d'entre nous, quelles que soient ses capacités.

Comme tout un chacun, les personnes en situation de handicap doivent pouvoir bénéficier pleinement de l'intégralité des Objectifs de Développement Durable. Et comme tout un chacun elles ont aussi un rôle actif à jouer dans leur mise en œuvre. C'est d'ailleurs tout le sens de l'ODD 17 portant sur les partenariats qui, s'ils sont inclusifs, permettront d'atteindre collectivement l'Agenda 2030.

En élaborant ce livret, votre initiative répond aussi directement à la priorité d'apprentissage et de formation tout au long de la vie, qui est la clé de la mobilisation y compris sur les

questions de développement durable. C'est pourquoi il est indispensable que les organisations représentatives des personnes en situation de handicap s'emparent activement de la boussole locale, nationale et internationale que constitue l'Agenda 2030. Je suis convaincu que ce livret les y aidera et leur donnera de nombreuses clefs de réflexion et d'action pour porter ensemble les objectifs de développement durable.

Thomas LESUEUR
Commissaire général et Délégué interministériel
au développement durable



II. Situer la double place des personnes handicapées au sein des ODD

L'Agenda 2030 pour le développement durable a été adopté le 25 septembre 2015 par les Nations-unies et fait suite au programme des huit objectifs du Millénaire qui était destiné aux pays en voie de développement. 193 pays se sont engagés à éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité. L'Agenda 2030 est composé de plusieurs chapitres dont le troisième s'intitule : les Objectifs de Développement Durable (ODD). Les personnes handicapées ont une place double au sein de ces ODD. Elles sont d'une part citoyennes actrices du changement promu par tous les objectifs et d'autre part ciblées par des objectifs spécifiques qui les rendent directement bénéficiaires des progrès. C'est pourquoi la prise en compte des ODD dans leur quotidien et par les associations qui les représentent est essentielle.

- **Personnes handicapées en tant que citoyennes actrices du changement**

L'Agenda 2030 se fonde sur les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Les objectifs de l'Agenda visent à « réaliser les droits de l'homme pour tous »². Les ODD prévus par l'Agenda 2030 sont universels, et destinés à mettre fin à la pauvreté, réduire les inégalités et protéger la planète, à travers une approche à la fois économique, environnementale et sociale. Il y a 17 objectifs généraux précisés par 169 objectifs ciblés et 231 indicateurs permettant de mesurer leur mise en œuvre. Ils offrent ainsi un cadre politique clair pour la réalisation d'actions au niveau régional, national, et international. Tous les pays membres des Nations-unies sont concernés par les ODD, quel que soit leur niveau de développement, et par conséquent, tous les citoyens du monde. L'esprit des objectifs de développement durable est de « ne laisser personne pour compte » reflétant le principe fondamental de non-discrimination. Les personnes handicapées sont par conséquent tout autant concernées.

Les 17 Objectifs de développement durables sont les suivants :



Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes partout dans le monde



Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

² A/Res/70/1, para 10 et A/Res/70/1, préambule



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge



Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité ainsi que des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie



Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles



Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable



Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et à un coût abordable



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous



Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre



Faire en sorte que les villes et établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables



Etablir des modes de consommation et de production durables



Prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques



Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable



Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous



Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour la réalisation des ODD et le revitaliser

Ces derniers sont les objectifs généraux, ils sont chacun assorti de 6 ou 7 cibles, ainsi que d'indicateurs. Les cibles et indicateurs rattachés à chaque ODD peuvent être consultés dans [ce document](#). En effet, afin de mesurer l'atteinte des ODD, des indicateurs sont mis en place pour chaque cible. Ils permettent de s'assurer qu'aucun groupe de personnes ne soit laissé de côté. C'est un processus de suivi et d'examen qui se fonde sur des données de qualité, actualisées et exactes, en fonction entre autres du revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire et handicap³. Dans le cadre des ODD de manière générale, les personnes handicapées et leurs associations représentatives peuvent être acteurs. En effet, ils sont acteurs en tant que citoyens et ce pour tous les objectifs. L'intérêt des ODD s'argumente alors davantage en ce que les personnes handicapées sont non seulement concernées en tant que citoyennes du monde, mais également en tant que bénéficiaires des progrès que visent les objectifs.

³ A/Res/70/1, para. 74(g)

- **Personnes handicapées en tant que bénéficiaires des progrès**

Si les Objectifs du millénaire ne prenaient pas en considération le handicap, les ODD quant à eux l'intègre pleinement. En tant qu'enjeu de droits humains, le handicap est devenu un enjeu spécifique du développement durable de nos sociétés⁴. Dans l'Agenda 2030 en effet, les personnes handicapées sont reconnues, particulièrement dans la partie de la déclaration qui leur est consacré. Il y est fait mention du fait que 80% d'entre elles vivent en situation de pauvreté⁵. En outre, les personnes handicapées sont explicitement prises en compte dans les cibles des ODD n° 4, 8, 10, 11, 17, et implicitement dans celles des ODD n° 1, 3, 5, 6 et 7⁶. Les termes tels que 'pour tous', 'les plus désavantagés', 'non discriminatoire', 'accès égal' et 'accès universel' suggèrent que les personnes handicapées ne doivent pas être oubliées dans les mesures développées pour l'atteinte des ODD.

Les personnes handicapées sont explicitement mentionnées dans les cibles :

- **ODD n° 4 (accès à l'éducation)** cible : égalité des chances et accessibilité des établissements scolaires
- **ODD n° 8 (emploi)** cible : plein emploi et travail décent ; salaire égal
- **ODD n° 10 (réduction des inégalités)** cible : autonomisation et intégration
- **ODD n°11 (villes et communautés durables)** cible : transports sûrs, accessibles, viables à un coût abordable ainsi que accès aux espaces verts et lieux publics sûrs
- **ODD 17 (partenariats)** cible : recueil de données

Une certaine importance est donc justement accordée aux personnes handicapées et le fait qu'elles soient explicitement prises en compte dans les ODD traduit une prise de conscience forte au sein de la communauté internationale. Les actions s'inscrivant dans le cadre de l'Agenda 2030 et des ODD constituent une opportunité unique pour renforcer la mise en œuvre de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (CIDPH) et la surveillance de son implémentation. En effet, au-delà des mentions directes en lien avec le handicap, 14 des 17 objectifs généraux peuvent être mis en lien direct avec la CIDPH. A noter que la CIDPH est, dès sa ratification par un Etat partie, un instrument légal obligatoire. Elle doit être mise en place dans nos lois, sa portée est illimitée dans le temps et dans l'espace.

⁴ « Le handicap, dans l'angle mort du développement durable » ID4D, janvier 2021 :

<https://ideas4development.org/handicap-angle-mort-developpement/>

⁵ Avis du CNCPH relatif aux Objectifs de Développement Durable et l'Agenda 2030 :

https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2019/04/avis_du_cncph_sur_les_objectifs_du_dvt_durable.pdf

⁶ Détails dans "Les repères du CFHE – n°2 – Mars 2020" sur les ODD et le handicap :

<http://www.cfhe.org/upload/actualit%C3%A9s/2020/Rep%C3%A8re%202020ODD.pdf>

L'Agenda 2030 et ses ODD sont quant à eux une vision politique pour un monde meilleur à l'horizon 2030. Ils donnent une impulsion pour mettre en place et assurer le suivi de la Convention mais n'ont pas de caractère légal. A cet effet, [ce document](#) met en lien une cinquantaine de cibles des ODD avec les dispositions de la CIDPH. Cela permet de démontrer l'ampleur des liens et par conséquent la place des personnes handicapées dans le développement durable. En voici un résumé ⁷:

ODD	CDPH	ODD	CDPH
Objectif 1	Tous les articles	Objectif 8	Article 27
Objectif 2	Article 28	Objectif 9	Articles 9, 20, 21
Objectif 3	Articles 10, 11, 23, 25, 26	Objectif 10	Article 5
Objectif 4	Article 24	Objectif 11	Articles 9, 11, 19, 29, 30
Objectif 5	Tous les articles	Objectif 13	Articles 21, 25
Objectif 6	Article 28	Objectif 16	Articles 4, 10, 13, 15, 16, 18, 29
Objectif 7	Article 28	Objectif 17	Objectif 7

L'implication des personnes handicapées dans la formulation et la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des ODD constitue donc une véritable avancée dans leur reconnaissance en tant que citoyens à part entière. Cela va dans le sens de l'objectif principal du mouvement des personnes handicapées : « Rien pour nous, sans nous ». De plus, plusieurs des ODD sont orientés vers l'élimination des situations de pauvreté extrême. Or, les personnes handicapées ont un accès économiquement inégal à l'emploi, à l'éducation et à un système de santé satisfaisant. La précarité est soit un facteur de handicap, soit un facteur aggravant⁸.

Les 17 ODD offrent donc un instrument international pour lutter contre ces inégalités et les discriminations qui touchent les personnes handicapées. Tous les enjeux sont liés pour atteindre une société plus propre, inclusive, accessible. C'est une évidence que l'inclusion du handicap ne doit pas simplement être considéré comme une initiative superficielle au sein des entreprises par exemple. Elle est absolument nécessaire pour pérenniser l'avenir des entreprises dans leur durabilité et leur croissance. De manière générale, l'inclusion du handicap est cruciale pour atteindre l'ensemble des ODD. Par exemple, atteindre l'ODD n°10 ne signifierait pas un ODD de moins, mais débloquerait le talent et le potentiel d'une communauté qui peut grandement contribuer à l'atteinte de l'ensemble des ODD⁹. Des critiques sont admises, mais cet instrument est celui qui est à disposition du monde jusqu'à 2030. C'est actuellement le meilleur outil qui existe pour accompagner la transformation de nos sociétés et l'amélioration du quotidien des personnes handicapées. D'ailleurs, la nouvelle Stratégie européenne en faveur des droits des personnes handicapées les mentionne à

⁷ Fiche repère ODD CFHE

⁸ Ibid

⁹ Caroline Casey « Disability inclusion isn't a tick-box exercise. It's vital to achieving the SDGs » World Economic Forum, octobre 2020: <https://www.weforum.org/agenda/2020/10/disability-inclusion-crucial-to-sustainability-development-goals/>

plusieurs reprises¹⁰. La question est désormais de savoir où en est la France, 5 ans après avoir adopté les ODD ?

¹⁰ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=COM:2021:101:FIN> voir également la [fiche repère du CFHE](#) sur la Stratégie

III. Comprendre : l'état des lieux des ODD et du handicap en France

La mise en œuvre des ODD n'a pas de caractère légal et relève de l'engagement volontaire de chaque Etat membre des Nations-unies avec l'appui de la société civile. La France a été un des acteurs principaux pour leur adoption et s'est engagée à les atteindre. Avant d'expliquer en quoi les associations représentatives des personnes handicapées devraient les intégrer dans leur quotidien, il est nécessaire de faire un état des lieux des ODD en France, plus de 5 ans après leur adoption. Quelle est leur mise en œuvre, quels acteurs gravitent autour, quelle place pour le handicap ?

- **Chiffres et COVID-19**

Un rapport indépendant européen sur le développement durable a été publié fin 2020¹¹. La France est neuvième sur 31 pour un score de 73/100. Selon le rapport, elle a un bon score concernant l'ODD n°1 « pas de pauvreté » et est en bonne voie pour respecter les ODD n°8 « travail décent et croissance économique » et n°11 « villes et communautés durables ». La plupart des ODD sont stables comme les ODD n°2 « faim 'zéro' » et n°12 « consommation et production responsable ». On note que si le site officiel français des ODD affiche les chiffres de ce rapport, celui-ci ne relate pas les ODD qui régressent, alors qu'ils sont bien présents notamment l'ODD n°5 « égalité entre les femmes et les hommes ». Il convient d'insister sur le fait que le handicap n'a été mentionné qu'une seule fois dans le rapport européen, et ce en lien avec les mesures du COVID-19. La question se pose donc de savoir si ces bons scores peuvent réellement s'appliquer à la réalité des personnes handicapées. Le seul rapport qui fait état des ODD et des personnes handicapées est celui publié par l'ANED en février 2019¹². Il n'est pas propre à la France mais à l'Union européenne, et montre que la situation des personnes handicapées est mitigée. Si elle l'était en 2019, il est probable qu'elle le sera d'autant plus en 2020-2021 des suites de la COVID-19.

En outre, la pandémie est un élément qui a eu un impact conséquent sur la mise en œuvre des ODD, en ce qu'elle rend et a rendu difficile l'atteinte de ces derniers. Elle a renforcé la logique qui a poussé la création des ODD puisque « *les déterminants sociaux de la santé, tels que l'insécurité alimentaire, le faible niveau d'éducation, le handicap, la pauvreté, le chômage, l'instabilité en matière de logement, l'insécurité des droits fonciers et les baisses de revenus, font chacun l'objet d'ODD différents.*¹³ » Le Baromètre 2020 des solutions durables démontre

¹¹ "Europe Sustainable Report 2020 – Meeting the SDGs in the face of the COVID-19 pandemic", Sustainable Development Solutions Network (SDSN) and the Institute for European Environmental Policy (IEEP), décembre 2020

¹² ANED – Academic Network of European Disability Experts "EU SDG Indicators and Persons with disabilities - Final report" Stefanos Grammenos, février 2019

¹³ Jerroo Billimoria & Kristine Pearson Membres fondateurs de Catalyst 2030 dans le "Baromètre 2020 des solutions durables" Convergences, 4^e édition, décembre 2020

l'urgence de mettre en œuvre les transformations pour les ODD, puisque si ceux-ci avaient été opérationnalisés, la capacité des pays à contrôler la crise sanitaire aurait été plus efficace. En outre, l'ODD n°3 « bonne santé et bien-être » a été négligé, y compris en France, alors qu'il appelle entre autres à renforcer les moyens en gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux¹⁴. Les conséquences de la pandémie et de la faible mise en œuvre des ODD sont importantes pour les individus les plus vulnérables telles que les personnes en situation de handicap.

Le Baromètre 2020 des solutions durables permet de constater que l'Agenda 2030 n'est « toujours pas à l'agenda médiatique, politique et citoyen. Seuls 9% des Français affirment bien connaître les ODD. Cette méconnaissance reflète vraisemblablement l'absence de portage politique des ODD par les relais d'opinion au premier titre desquels les gouvernements »¹⁵ Cette absence de portage politique est prouvée par la récente publication de Focus qui démontre que l'Élysée n'a cité les ODD que 37 fois depuis 2017 dans ses communications officielles¹⁶. Peu de ministères de manière générale les mentionnent, seuls ceux de la Transition Ecologique, des Affaires Etrangères et de l'Economie et Finances y ont réellement fait référence. Le Baromètre dénonce le désintérêt des politiques et des médias à s'emparer de l'Agenda 2030, qui ont peu couverts les cinq ans de son adoption. Toutefois, les acteurs étatiques se sont bel et bien organisés autour de la question des ODD, notamment depuis 2018.

- **Les acteurs étatiques**

Tous les ODD sont liés, ainsi l'IDDRI dénonce la réalité des systèmes de gouvernances nationaux, qui assignent les responsables de la mise en œuvre des ODD dans les ministères en lien avec l'écologie alors qu'ils sont transversaux¹⁷. La France n'est pas une exception, puisque la délégation au développement durable dédiée à la coordination de l'Agenda 2030 est rattaché au Ministère de la Transition Ecologique¹⁸. Si elle est mandatée par le Premier ministre, en lien avec le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, cela n'enlève pas son caractère environnemental. Cette délégation anime un réseau de Haut fonctionnaires au

¹⁴ Guillaume Lafortune, Directeur SDSN dans "Baromètre 2020 des solutions durables" Convergences, 4^e édition, décembre 2020

¹⁵ "Baromètre 2020 des solutions durables" Convergences, 4^e édition, décembre 2020

¹⁶ https://focus2030.org/ODD-quel-portage-politique-par-les-ministeres-en-France?var_mode=calcul

¹⁷ Julie Vaillé et Laura Brimont "Faire des ODD un levier d'action politique, pour les pays européens et pour la France" IDDRI Policy Brief n°2, mai 2016 : « Ce risque d'assimilation du développement durable à la seule question climatique, qui priverait les ODD de leur ressort principal, se matérialise par le portage institutionnel des stratégies nationales de développement durable. Pour la moitié des États membres de l'Union européenne, le pilotage est assuré par le ministère en charge de l'Environnement. Le caractère transversal des ODD et la nécessité de renforcer la cohérence des politiques questionnent la pertinence de ce choix. On peut citer à cet égard l'exemple de la Finlande, dont l'une des premières décisions liées aux ODD a été d'en transférer la responsabilité du ministre de l'Environnement au chef du gouvernement. C'est dire l'importance de ne pas confiner les ODD à une discussion sectorielle supplémentaire, mais de les replacer au cœur d'une vision transversale de ce que veut devenir la société. »

¹⁸ La Croatie vient de créer un nouveau ministère de l'économie et du développement durable qui est donc dédié aux ODD

développement durable, présents dans chaque ministère afin de mettre en œuvre l'Agenda 2030¹⁹. Actuellement, le délégué interministériel au développement durable est Thomas Lesueur, son prédécesseur était Laurence Monnoyer-Smith. Celui-ci est également Commissaire général au développement durable au sein du Ministère de la Transition Écologique. Si le Commissariat général est axé sur l'environnement et le climat, la délégation au développement durable est quant à elle dédiée à la coordination de l'Agenda 2030 dans son ensemble au sein du ministère. L'Agenda 2030 en France est donc piloté par le Ministère de la Transition Écologique.

Le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) fixe quant à lui les grandes orientations de la politique de développement de la France. Une Feuille de route a été effectuée après son lancement en 2018 (soit déjà 3 ans après l'adoption des ODD)²⁰. Celle-ci constitue la stratégie nationale de mise en œuvre des ODD, en place depuis septembre 2019.

La stratégie nationale de mise en œuvre des ODD

Six orientations prioritaires

- Transition juste
- Société bas carbone
- Promotion de l'éducation
- Santé
- Participation citoyenne
- Action européenne et internationale.

En plus de la dimension environnementale, la coopération internationale semble être le prisme à travers lequel la France considère les ODD²¹. Additionnement au CICID existe le Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI) ainsi que le Conseil national de la transition écologique (CNTE). Ceux-ci seraient les deux enceintes de concertation privilégiées pour la mise en œuvre des ODD en ce qu'ils impliquent la société civile, néanmoins, le Comité interministériel du handicap et le CNCPH ne semblent pas associés d'après un avis du CNCPH²². A titre annexe, il existe une délégation ministérielle à

¹⁹ Monnoyer-Smith, Laurence, et Vanessa Lориoux "La mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) en France : indicateurs de suivi et financement" *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, vol. 88, no. 4, 2017

²⁰ <https://www.agenda-2030.fr/feuille-de-route-de-la-France-pour-l-Agenda-2030>

²¹ En effet, en décembre 2020, le ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères (JY Le Drian) a présenté un projet de loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/developpement/une-nouvelle-ambition-pour-la-politique-de-developpement-francaise/>

²² Avis du CNCPH relatif aux Objectifs de Développement Durable et l'Agenda 2030 :

https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2019/04/avis_du_cncph_sur_les_objectifs_du_dvt_durable.pdf

l'accessibilité (DMA), ce qui peut éventuellement contribuer à l'ODD n°11 « villes et communautés durables » en lien direct avec le handicap.

Chaque année se déroule le Forum politique de Haut niveau pour le développement durable, qui permet de faire un point au niveau mondial sur les évolutions nationales des ODD. A ces occasions, la France a effectué une revue nationale volontaire en 2016, ainsi que des points étapes en 2018 et 2019. La diversité des ODD fait que chaque année, le forum cible six ODD, et la France en fait autant dans ses rapports. Le plus récent en date de 2019 se concentre sur six ODD²³. L'un des grands axes du point étape portait sur 'encapaciter les personnes et assurer l'inclusivité et l'équité', or, dans la totalité du point étape, le handicap n'est mentionné qu'une seule fois au sujet de l'école inclusive.

Si de réels efforts politiques ont été faits récemment pour intégrer les ODD il reste encore des lacunes pour leur pleine prise en compte politique²⁴, néanmoins il y a des actions locales au regard des ODD qui méritent d'être mieux valorisées. De plus, en juillet 2020 une proposition de loi constitutionnelle a été présentée par plus de 35 députés à l'Assemblée nationale, visant à intégrer les ODD dans le processus de décision législatif²⁵. Cette initiative est importante car elle pourrait inclure de manière plus forte les ODD dans le paysage législatif et politique français²⁶.

- **Les acteurs non-étatiques**

De nombreux acteurs non-étatiques nationaux participent activement à la mise en œuvre, la sensibilisation et la recherche autour des ODD. La plupart sont des associations mais certains prennent la forme d'entreprises et agissent parfois en partenariat avec l'Etat. Quel que soit leur statut, ils sont absolument indispensables aujourd'hui pour imaginer atteindre les ODD en 2030. En effet, ils proposent de nouveaux outils, approches et critiquent la gestion actuelle de la mise en œuvre des ODD. Certains, tel que B&L Evolution se concentrent sur les actions des entreprises, sur le monde économique français avec des études et guides pratiques des ODD. Dans la même logique, le Global Compact France est le relais officiel du Global Compact des Nations-unies qui se concentre sur les enjeux liés à l'économie sociale et solidaire (ESS) et au développement durable.

D'autres acteurs non-étatiques sont des think tank pour la promotion et la recherche sur le développement durable, dont les plus importants sont l'IDDRI et l'Association 4D. Le Comité 21, revêt une certaine importance dans le schéma des ODD en France, c'est un think tank ainsi

²³ "Point d'étape de la France sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 - 2019" [Point étape 2019 ODD France p.pdf \(agenda-2030.fr\)](#)

²⁴ <https://wecf-france.org/les-objectifs-de-developpement-durable-4-ans-apres-un-premier-bilan-mitige/>

²⁵ https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b3075_proposition-loi_cf_Baromètre_2020: « En tant qu'organe législatif et de contrôle de l'action du gouvernement, le Parlement a un rôle clé à jouer pour accroître le poids politique des ODD. En France, on pourrait par exemple imaginer que les ODD soient intégrées dans la nomenclature de la LOLF »

²⁶ Elle a été portée notamment par PA Raphan qui souhaite « faire des ODD notre boussole pour l'après »

qu'un « do tank ». Il cherche à mettre en place un partenariat efficace entre les pouvoirs publics, le secteur privé et la société civile et est notamment reconnu pour son action de sensibilisation à travers le 'Tour de France des ODD' ainsi que l'élaboration de guides pratiques pour leur mise en œuvre. La Fonda est également une association très active au regard des ODD. La liste n'est pas exhaustive, et de nombreux autres acteurs existent tels que le CERRD (centre ressource du développement durable), Forus, La Meth'ODD, Concord. Et ce, à l'échelle nationale mais aussi européenne et internationale. Ces acteurs de la société civile sont utiles car ils permettent de pointer les différences d'appréciation stratégiques et politiques²⁷. Ils sont également importants puisqu'ils organisent des événements sur les ODD tels que des séminaires thématiques, qui fournissent l'occasion de mettre en avant les enjeux liés au handicap²⁸.

- **L'urgence de mieux prendre en compte les ODD**

*« L'usage stratégique des ODD ne sera garanti que s'ils sont intégrés dans l'exercice législatif et s'ils font l'objet d'un portage politique de haut niveau. »*²⁹ Cela ne semble pas encore être le cas en France même si des initiatives très récentes souhaitent aller dans ce sens. Si les ODD ne sont pas une priorité affichée, il n'empêche que ceux-ci progressent informellement via des politiques qui les influencent. Par exemple, si le calcul de l'AAH est modifié selon les demandes actuelles, cela pourrait améliorer les ODD n°1 « pas de pauvreté » et n°3 « bonne santé et bien-être »³⁰. Une meilleure prise en compte du handicap doit se faire de manière générale et au regard de la mise en œuvre des ODD³¹.

Il ne reste plus qu'une décennie pour que la France et le monde atteigne les ODD. Si leur progression a été ralentie par la pandémie, celle-ci peut se transformer en tremplin vers leur mise en œuvre efficace. En outre, la faisabilité financière des ODD et les plans de relance de l'Union européenne et de la France constituent la meilleure opportunité pour que cette prochaine décennie atteigne les ODD³². A cet effet, la Fondation Elyx a effectué un excellent diagramme qui présente le plan de relance français à travers la boussole des ODD³³. Ces objectifs de transformations, couplés avec de la planification sur le moyen et long terme, des cadres budgétaires adaptés et une légitimité sociétale pourraient permettre la réalisation des ODD et de l'Agenda 2030 d'après le Baromètre 2020. Les associations jouent un rôle crucial

²⁷ En outre « En Suisse, la société civile prévoit de créer un SDGs Watch, mécanisme qui surveillerait l'évolution des ODD, et la rédaction d'un shadow report ('rapport informel') » dans Baromètre 2020

²⁸ La majorité de ces événements sont répertoriés dans l'Agenda à la fin chaque lettre mensuelle de l'ODDyssée

²⁹ Julie Vaillé et Laura Brimont "Faire des ODD un levier d'action politique, pour les pays européens et pour la France" IDDRI Policy Brief n°2, mai 2016

³⁰ <https://www.previsima.fr/actualite/la-defenseure-des-droits-se-positionne-en-faveur-dune-individualisation-de-lallocation-aux-adultes-handicapes-aah.html>

³¹ Voir à ce sujet l'avis du CNCPH relatif aux Objectifs de Développement Durable (ODD) et l'Agenda 2030

³² Baromètre 2020 : « L'Union européenne, au terme d'un sommet marathon de 5 jours à Bruxelles est parvenue fin Juillet à s'accorder sur un plan de relance européen de 750 milliards d'euros, dont une partie sera issue de la création d'une dette commune, inimaginable il y a encore quelques mois. La France, de son côté, a annoncé son plan de relance de 100 milliards d'euros, dont un tiers pour la relance écologique, et un autre tiers pour la relance sociale. Les signaux sont forts. Sont-ils pour autant assez ambitieux pour réaliser l'Agenda 2030 ? »

³³ https://elyx.net/wp-content/uploads/2020/09/ACTION-BOX_FR.pdf à la page 10

pour atteindre cet objectif. Les personnes handicapées et leurs associations représentatives peuvent grandement y contribuer et ont tout intérêt à le faire puisqu'elles sont ciblées par les objectifs.

IV. S’emparer des ODD comme nouveau cadre commun d’action locale et globale

Des critiques, réserves et méfiances sont émises explicitement ou bien de manière intégrée dans les ‘consciences’ des associations. Pour cette raison, les ODD ne sont pas ancrés dans la conscience collective car ils ne sont soit pas assez connus ou soit volontairement écartés. En effet, certains sont méfiants vis-à-vis des concepts venant de l’ONU, de la complexité des ODD et du déficit de moyens. Le but de ce document est de désamorcer ces réticences afin d’expliquer que ces objectifs ne sont pas une nouvelle contrainte mais un nouveau cadre d’action, pour aller plus loin que les pratiques actuelles³⁴. En effet, les ODD constituent non seulement une nouvelle Feuille de route commune mais également un nouvel espace de plaidoyer et de visibilité. C’est donc une opportunité pour les personnes handicapées et leurs associations représentatives de garantir et améliorer la réalité de leurs droits.

- **Une nouvelle Feuille de route commune**

« L’intérêt des ODD est de revenir à la transversalité. On sort d’une période où l’on mettait l’accent de manière assez exclusive sur la biodiversité et l’efficacité énergétique alors que le développement durable ne peut faire l’objet d’approches trop compartimentées »³⁵.

En effet, les ODD permettent de mettre en avant la transversalité des problématiques et l’imbrication des dimensions environnementales, sociales et économiques³⁶. Les ODD sont un cadre commun posé au service de la planète, des populations, de la prospérité, de la paix et des partenariats. Tous les enjeux sont liés, notamment ceux de justice sociale et de bataille climatique : l’un ne va pas sans l’autre. Il est nécessaire de concilier les deux. En outre, les personnes handicapées sont tout aussi concernées par les enjeux environnementaux puisqu’elles sont *« particulièrement exposées aux impacts des dérèglements climatiques, tels que les flux migratoires, les catastrophes naturelles et l’insécurité alimentaire »³⁷*. Elles ont le pouvoir de s’emparer de ces questions environnementales. Les ODD doivent être utilisés pour renforcer leur qualité de vie mais aussi leur pouvoir d’agir et s’imposer ainsi sur la scène des droits de l’homme en saisissant le pilier social, économique et environnemental.

³⁴ « Appropriation des ODD par les acteurs non-étatiques français » Comité 21, 2018

<https://fonda.asso.fr/system/files/fichiers/Rapport-couv-preface-synthese.pdf>

³⁵ « ODD : leviers pour des partenariats stratégiques » Tribune Fonda N°238, juin 2018 :

<https://fonda.asso.fr/ressources/odd-leviers-pour-des-partenariats-strategiques>

³⁶ Alain Capmas « Le développement durable : une entreprise collective et sociale » Tribune Fonda n°243, septembre 2019 :

<https://fonda.asso.fr/ressources/le-developpement-durable-une-entreprise-collective-et-sociale>

³⁷ Constant Calvo, « Le handicap, objectif-clef du développement durable » LE BLOG management des RH et de la RSE, décembre 2017 : <http://blog.adhere-rh.com/handicap-enjeu-du-developpement-durable/>

Les ODD et leurs nombreuses cibles constituent donc une Feuille de route permettant de connecter tous les acteurs entre eux : société civile, gouvernements, collectivités, secteur privé. En outre, les ODD sont pertinents comme outil de mobilisation sur des projets de développement locaux. Ils permettent par exemple aux élus d'avoir un fil conducteur pour rassembler les sollicitations en un objectif³⁸. S'il est difficile de faire la différence entre ce qui a été impulsé par les ODD et les actions traditionnelles, l'avantage de ces objectifs est qu'ils apportent de la « *lisibilité à la transformation* »³⁹.

N'importe quelle association peut inscrire ses travaux dans cette dimension : c'est un nouveau langage commun, une nouvelle grille de lecture à l'échelle locale et globale. C'est une opportunité pour adapter et repenser son modèle socio-économique. Une réponse coordonnée est nécessaire, cela a été démontré par la pandémie. Ces ODD sont par conséquent l'occasion pour tous les acteurs de s'emparer d'une Feuille de route commune et cela inclue nécessairement le champ du handicap. En effet, tous les enjeux sont liés pour atteindre une société plus propre, inclusive, accessible. Les divers acteurs du développement durable doivent améliorer la situation des personnes en situation de handicap pour atteindre tous les ODD. L'outil n'est pas parfait, mais il est ambitieux et c'est celui qui est à notre disposition jusqu'à 2030. C'est donc actuellement le meilleur instrument qui existe pour accompagner la transformation de nos sociétés. Jusqu'à 2030, les ODD composent une plateforme unique pour combattre les discriminations et les exclusions sociales.

Cette Feuille de route est l'opportunité de renforcer la qualité de vie des personnes handicapées. C'est par ailleurs l'occasion d'accroître leur pouvoir d'agir via une Feuille de route commune composée de plateformes de débat conjointes. L'utiliser permettrait d'user d'un nouvel espace pour plaider auprès des acteurs étatiques par exemple.

- **Un nouvel espace de plaidoyer et de visibilité**

Les ODD ont une vertu mobilisatrice. Ils constituent une excellente opportunité de faire connaître et soutenir les demandes liées au handicap dans la société, en s'inscrivant dans une logique où les acteurs sont liés. L'espace de plaidoyer sera par conséquent renforcé. En outre, les ODD intensifient la légitimité des associations pour porter des sujets sensibles ou délaissés auprès des gouvernements. Ils encouragent la prise en compte des populations les plus marginalisées, notamment grâce au concept clé des ODD qui est de ne laisser personne pour compte, attirant l'attention sur ces groupes sociaux dont font partie les personnes handicapées⁴⁰. C'est pourquoi certaines associations développent des campagnes et outils de

³⁸ Alexandre Touzet dans « ODD : leviers pour des partenariats stratégiques » Tribune Fonda N°238, juin 2018 :

<https://fonda.asso.fr/ressources/odd-leviers-pour-des-partenariats-strategiques>

³⁹ « Appropriation des ODD par les acteurs non-étatiques français » Comité 21, 2018

<https://fonda.asso.fr/system/files/fichiers/Rapport-couv-preface-synthese.pdf>

⁴⁰ François-Xavier Dupret « Le rôle des organisations de la société civile locales pour le suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 » Brennpunkt, Numéro d'édition 302, juin 2018 : <https://www.brennpunkt.lu/article/le-role-des-organisations-de-la-societe-civile-locales-pour-le-suivi-de-la-mise-en-oeuvre-de-lagenda-2030/>

plaidoyer autour des ODD⁴¹. Cela démontre parfaitement que le pouvoir d'agir est renforcé et qu'une nouvelle visibilité s'offre aux personnes handicapées à différents niveaux. Ces échanges peuvent se faire via des plateformes communes propres aux ODD.

En outre, les Forums de haut niveau organisés par les agences de l'ONU permettent à la société civile dans le champ du handicap de s'exprimer. Plus ce groupe sera important et visible, mieux la prise en compte se fera. En l'occurrence, il y a le forum à l'échelle régionale européenne, où la société civile trouve sa place via un mécanisme dans lequel plusieurs groupes sont représentés, dont les personnes handicapées. Puis il y a le forum à l'échelle mondiale où la voix des personnes handicapées est portée par le Groupe des parties prenantes des personnes handicapées. Des progrès restent encore à être effectués, ne serait-ce que pour l'accessibilité de ces forums et c'est tout l'intérêt d'y faire entendre les revendications des personnes handicapées. Enfin, de nombreux événements ont lieu à l'échelle française et c'est essentiellement là que les associations ont un rôle à jouer afin de faire entendre la voix des personnes handicapées. A titre d'exemple, le Comité 21 effectue un tour de France des ODD parmi d'autres événements où tous les acteurs ont l'opportunité d'échanger. La société civile a également un rôle important à jouer, lors de l'élaboration des revues nationales volontaires. Les personnes handicapées n'y sont pas ou très peu mentionnées, cela démontre la nécessité de s'y engager afin de faire connaître leurs besoins.

Les revues nationales volontaires (RNV)

C'est un rapport de suivi national sur l'Agenda 2030. Chaque année, les pays peuvent se porter volontaire et l'ONU fixe quelques ODD prioritaires qui feront l'objet des revues.

La France en a réalisé une en 2016 et deux points étapes en 2018 et 2019. Il est observé que les personnes handicapées sont très peu mentionnées, les associations peuvent donc inciter l'Etat à les prendre véritablement en considération ainsi qu'à inclure davantage la société civile dans cet examen pour être au plus près de la réalité.

Pour rejoindre le livret du CFHE sur les droits de l'Homme, le dispositif des ODD est à son tour « *l'occasion de recourir à un plaidoyer dynamique, proactif, relayant délibérément la voix des personnes handicapées et soutenant ainsi leur désir d'autonomie et d'autodétermination, la citoyenneté comme condition incontournable à leur pleine participation* »⁴². L'importance pour le mouvement associatif de s'emparer de ce cadre pour structurer son plaidoyer est capitale. L'élargissement souhaitable des associations dans le champ du handicap et dans les

⁴¹ Ibid : « Par exemple OXFAM Kenya a développé une campagne autour de la justice fiscale autour de l'ODD 10 comme outil de plaidoyer. Womankind a développé un manuel de plaidoyer pour les droits des femmes autour de l'ODD 5 »

⁴² <http://www.cfhe.org/upload/actualite/C3%A9s/2018/CFHE%20-%20Livret%20Droits%20de%20l'Homme%201.pdf>

secteurs médico-sociaux aux associations environnementales et du développement durable est indispensable pour répondre aux limites de leur développement⁴³.

Une mobilisation est désormais nécessaire car les grandes mesures ne sont actuellement pas présentes et c'est pour cette raison qu'individuellement et collectivement chacun doit commencer à y prendre part. Si les associations intègrent et s'approprient cette grille de lecture en l'utilisant les ODD seront peu à peu standardisés. La société civile peut jouer un rôle conséquent si ce n'est indispensable dans cette normalisation. A différentes échelles, cela inclura les personnes handicapées dans toutes les politiques liés ou non au développement durable.

⁴³ « Appropriation des ODD par les acteurs non-étatiques français » Comité 21, 2018
<https://fonda.asso.fr/system/files/fichiers/Rapport-couv-preface-synthese.pdf>

V. Réaliser le rôle indispensable de la société civile pour l'atteinte des ODD

Au vu du manque de résultats ces cinq dernières années, il est évident que les ODD ne pourront être atteints que si la société civile y compris les associations représentatives des personnes handicapées et de leurs proches, les intègrent à leurs pratiques. En effet, en plus de disposer d'un nouvel espace de plaidoyer, les associations remplissent des missions qui rejoignent déjà les ODD. Les associations dans le champ du handicap pourraient, de par leurs missions contribuer davantage à la réalisation des ODD et ce pour plusieurs raisons. C'est ce qui est mis en avant par La Fonda, dans certains articles, dont les arguments sont repris ci-après².

- **Rendre explicite des missions intégrant déjà les ODD**

Les associations locales ne partagent pas de cadre commun alors qu'elles s'inscrivent dans la dynamique des ODD. Les associations dans le champ du handicap intègrent déjà sans le savoir certains ODD, principalement ceux du pilier social, déjà ancrés dans leur réalité. L'idée est néanmoins de le faire savoir, d'intégrer les missions de l'association dans le cadre des ODD pour les faire apparaître explicitement afin que la question du handicap prenne la place prééminente qu'elle devrait avoir lorsqu'il s'agit d'améliorer la société.

Aujourd'hui, les politiques publiques à elles seules ne suffisent plus à impulser ce changement :

« La nouvelle matrice de l'action collective est l'associativité : c'est le lien social et la mise en commun qui désormais conditionnent la pérennité des activités économiques et l'efficacité des politiques publiques, l'ensemble des formes institutionnelles (au sens large) qui permettent de mettre en commun, en vue d'un projet, des connaissances, des activités, des capacités d'action »⁴⁴.

⁴⁴ Nils Pedersen « Faire Ensemble 2030 : mobiliser la société civile française pour les ODD » La Fonda, février 2021 : <https://fonda.asso.fr/ressources/faire-ensemble-2030-mobiliser-la-societe-civile-francaise-pour-les-odd-contribution-au>

En outre, les associations, de par leur légitimité peuvent contribuer de façon significative à une meilleure visibilité et à l'appropriation des ODD par la population.

Zoom chiffres associations en France (la Fonda)

- **1,5 million** d'associations
- **22 millions** de bénévoles
- **1 850 000** salariés (7% emploi total)
- Secteur associatif génère **113 milliards €** de ressources

Associations du médico-social gèrent

- La quasi-totalité des structures d'accueil d'urgence
- 1 lit d'hôpital sur 10
- Les trois-quarts de l'hébergement médicosocial privé

Les associations sont proches du terrain, à l'écoute des besoins émergents. Elles ont acquis des savoir-faire et une légitimité unique dans les résolutions des problèmes sociaux et environnementaux. C'est sans compter leur rôle dans la pandémie en termes d'aide alimentaire, de continuité médico-sociale et d'aide scolaire. Cette crise a réaffirmé la valeur de l'action humaine non-marchande, essentielle à notre société. Elle a démontré qu'un pays sans société civile organisée et reconnue était démuni. L'atteinte des ODD repose donc sur une pleine intégration des acteurs associatifs. Néanmoins il ne s'agit pas d'être un substitut temporaire des politiques publiques. Il s'agit d'utiliser la légitimité des associations pour apporter des solutions nouvelles aux grands défis sociaux et environnementaux. En outre, les associations disposent de certains pouvoirs grâce à leur légitimité et leurs activités, les utiliser permettrait de tendre davantage vers l'idéal sociétal visé par les ODD.

- **Les pouvoirs des associations dans le champ du handicap**

Tout d'abord, les associations de manière générale et notamment dans le champ du handicap disposent d'un pouvoir de communication et de sensibilisation. En effet, elles assurent le lien social et la permanence d'une économie non lucrative dont le pays et le développement durable ont besoin. Grâce aux associations, des évolutions sociétales ont déjà été possibles⁴⁵. Plus précisément, dans le cas des ODD, les associations peuvent grandement contribuer à informer bénévoles, usagers, salariés et bénéficiaires de l'existence et de l'importance des

⁴⁵ Mickaël Landemaine « Les associations, acteurs incontournables du développement durable » Tribune Fonda N°237, mars 2018 : <https://fonda.asso.fr/ressources/les-associations-acteurs-incontournables-du-developpement-durable>

ODD. Par cette information, voire même cette formation, elles peuvent permettre d'intégrer les ODD dans les consciences de chacun, notamment les personnes handicapées.

Par leur expérience de terrain et leur savoir-faire elles ont acquis une légitimité et une proximité humaine nécessaire à cette intégration des ODD. En effet, le poids des associations en France est considérable puisqu'un Français sur 3 en bénéficie ou est bénévole⁴⁶. Pour les associations dans le champ du handicap, c'est l'opportunité de permettre la participation des personnes handicapées dans la mise en œuvre des ODD.

Parmi les pouvoirs des associations se trouve évidemment le plaidoyer, qui est d'une importance centrale s'agissant des droits des personnes handicapées et l'amélioration de la société. En outre, comme évoqué précédemment, les associations peuvent jouer un rôle lors de l'élaboration des revues nationales volontaires en poussant les Etats à inclure la société civile dans leur élaboration afin qu'ils soient au plus près de la réalité.

Enfin, les associations sont elles-mêmes consommatrices et productrices, elles effectuent des choix pouvant participer ainsi au développement durable et ce indifféremment de leur mission. Les objectifs relevant du développement durable sont par essence ambitieux, ils impliquent des modifications profondes de gestion, pratiques et comportements. Ils requièrent la compréhension, l'adhésion et la mobilisation de tous. Les personnes handicapées et leurs associations sont au cœur de ces mutations, tant par les nouvelles compétences et les expertises qu'elles doivent développer, que par les suggestions ou critiques qu'elles peuvent formuler grâce à leurs connaissances⁴⁷.

- **Une opportunité de préciser les données statistiques**

Il est difficile de progresser, d'impulser des politiques publiques sans données statistiques détaillées pour appuyer les besoins d'évolution⁴⁸. Au regard des ODD, c'est l'INSEE au niveau national et EUROSTAT au niveau européen qui effectuent les indicateurs de suivi statistique⁴⁹. Le Conseil national de l'information statistique (CNIS) en France a été chargé de la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable pour l'INSEE⁵⁰. Néanmoins, des difficultés subsistent en ce qui concerne les données statistiques, empêchant

⁴⁶

⁴⁷ Fanny Picard, Agnès Rambaud « Mobilisation des équipes pour le développement durable » Comité 21, mars 2009 : https://www.desenjeuxetdeshommes.com/wp-content/uploads/2019/07/Mobilisation_des_%C3%A9quipes_guide_EH_Comit%C3%A9-21_2009.pdf

⁴⁸ Shaida Badiée, Johannes Jütting « Pourquoi le financement des données est plus important que jamais » Apolitical, décembre 2020 : https://apolitical.co/fr/solution_article/pourquoi-le-financement-des-donnees-est-plus-important-que-jamais

⁴⁹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2654964> et <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/sdi/key-findings>

⁵⁰ <https://www.cnis.fr/instances/groupe-de-travail-declinaison-francaise-des-indicateurs-des-objectifs-de-developpement-durable/>

ainsi de mesurer et suivre le progrès réel des ODD⁵¹. Si des indicateurs se sont mis en place depuis 2018 en France en s'appuyant sur le modèle préconisé par les ODD, ceux-ci ne semblent pas encore assez désagrégés ce qui est problématique pour les personnes en situation de handicap.

La mobilisation de la société civile dans le champ du handicap en faveur des ODD permettrait également d'impulser des changements dans la collecte de données statistiques⁵². En effet, les ODD reposent sur des indicateurs. C'est donc, en plus de toutes les autres raisons énumérées, une occasion d'œuvrer pour la désagrégation des données statistiques relatives aux personnes handicapées en France. Il faut que les décisions s'appuient sur des données, on ne peut pas mener des politiques de développement à long terme si on ne génère pas des données. Or, cela se fait en interne de chaque association, organisation, entreprise, institution, pays. La société civile peut donc servir d'exemple et influencer les autres acteurs. En cela, l'ODD n° 17, en promouvant les partenariats entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile offre un cadre idéal aux acteurs associatif pour être pleinement partie-prenante de l'Agenda.

⁵¹<https://www.expertisfrance.fr/actualite?id=738340#:~:text=Les%20objectifs%20de%20d%C3%A9veloppement%20durable,d%C3%A9fi%20en%20mati%C3%A8re%20de%20statistiques.&text=Si%20les%20169%20cibles%20traduisent,au%20regard%20de%20ces%20cibles>.

⁵² Salome Wanjiku Kimata "How communities can fill data gaps on people with disabilities", SDG Knowledge Hub, novembre 2020: <https://sdg.iisd.org/commentary/guest-articles/how-communities-can-fill-data-gaps-on-people-with-disabilities/>

VI. Repenser ses pratiques et alliances en s'inspirant de quelques exemples

L'ODD n°17 promeut les alliances, c'est un cadre idéal pour être partie prenante des ODD, notamment pour la société civile.

« L'agenda des ODD pose le défi d'une croissance redistributive, qui réduise la pauvreté et les inégalités simultanément et qui soit compatible avec l'environnement. Il va falloir trouver des points de convergence entre tous les acteurs pour réussir ce changement. L'ODD n°17 pose la question d'une meilleure cohérence et transversalité dans les politiques publiques ainsi que d'une meilleure collaboration avec les acteurs non étatiques. Il représente aussi un défi, pour les acteurs que nous sommes, non gouvernementaux, privés lucratifs, associatifs ou autres, de trouver des points de convergence. L'enjeu est de créer une majorité de mouvement pour que cet Agenda 2030 devienne un langage commun et dessine une perspective politique à 15 ans vers laquelle nous devons tous nous diriger. [...] Les associations françaises devraient se mobiliser davantage. Plus que d'être force de plaidoyer sur les ODD, il va falloir que chacun se questionne sur ses pratiques et sorte de son environnement immédiat pour nouer des alliances. »⁵³

A cet effet, de nombreuses alliances se sont créées en France, notamment sous l'impulsion de la Fonda, du Comité 21, de sociétés privées. Néanmoins, peu rejoignent le champ du handicap. Il est donc intéressant de présenter les pratiques et alliances qui ont vu le jour en France, ainsi que celles qui n'ont pas de lien direct avec le handicap. Il est également nécessaire d'observer les pratiques à l'international. Ces différentes échelles permettent de montrer qu'il est possible de revoir ses propres pratiques nos relations avec les ODD, y compris en tant qu'acteur dans le champ du handicap. Le laboratoire de recherche, le Rameau a obtenu l'appui du gouvernement récemment, en étant mandaté pour une mission ministérielle « Accélérer les alliances stratégiques entre associations, entreprises & collectivités » au nom de l'ODD 17⁵⁴. Le rapport a été publié en mai 2020 et confirme à quel point il est essentiel de former des alliances et partenariats dans le cadre d'une action concertée, tel que préconisé par IDDRI⁵⁵.

⁵³ « ODD : leviers pour des partenariats stratégiques » Tribune Fonda N°238, juin 2018 :

<https://fonda.asso.fr/ressources/odd-leviers-pour-des-partenariats-strategiques>

⁵⁴ Voir le rapport et les outils sur <https://www.lerameau.fr/lodd-17-en-pratique/>

⁵⁵ Maria Alejandra Riaño, Damien Barchiche "Financement de l'Agenda 2030 pour le développement durable : conditions préalables et opportunités de l'après-crise du Covid-19" IDDRI, mai 2020

- **Bonnes pratiques associatives en France**

Afin d'illustrer les propos précédents, deux expériences associatives françaises en lien avec les ODD peuvent être mentionnées :

➤ **APF France handicap dans les Hauts-de-France**

L'association au niveau national a décidé d'élaborer une stratégie autour des ODD⁵⁶.

La transition inclusive de l'offre de service d'APF France handicap se décline en 4 objectifs stratégiques :

- Co-construire la transition inclusive avec les personnes handicapées et faire reposer l'animation de l'offre de service, médico-sociale ou non, sur une approche par les droits
- Mettre en place une offre médico-sociale modulable pour permettre une gradation des réponses
- Renforcer la capacité d'APF France handicap à agir pour le développement d'un environnement inclusif en s'appuyant notamment sur le mouvement (délégations, instances nationales)
- Innover pour s'adapter en continu aux attentes et besoins

L'association au niveau régional des Hauts-de-France (HDF) a dès 2016 répondu à cette stratégie en se les appropriant dans ses plans d'actions et notamment par le biais de ses entreprises. Elle décide de s'inscrire dans une véritable démarche RSE en lien direct avec les ODD. Il s'avère que la région souhaitait également s'améliorer sur le plan du développement durable avec un programme de la 3ème révolution industrielle portée par le Conseil Régional des Hauts-de-France. APF France handicap HDF s'est donc dès le début investi dans cette révolution : l'expertise de l'association renforce la dynamique inclusive de la démarche régionale, avec le soutien de la région dans ses projets de transformation. L'association a conduit des enquêtes statistiques pour évaluer les lacunes et améliorer le dispositif. Ce diagnostic est nécessaire afin d'adapter l'offre de services dans la droite ligne du projet associatif en s'appuyant sur la démarche RSE.

Plus de 70 initiatives régionales sont issues de cette démarche, participant ainsi à la mise en œuvre des ODD. Ces actions sont en lien direct avec le handicap et permettent, en s'appuyant sur de nombreux ODD, de contribuer au changement dans une logique d'inclusion et de désinstitutionalisation. Le but est d'accélérer le progrès vers une société plus inclusive. En voici certaines :

⁵⁶ <https://www.apf-francehandicap.org/page-de-contenu/europe-et-international-34009>

-Résidence RIVES (Résidence Intergénérationnel de Vie Eco citoyenne et Solidaire)

C'est un logement inclusif, avec 74 logements sociaux dont 19 pour les personnes âgées ou en situation de handicap, qui promeut la coexistence pacifique. La résidence permet l'accès à un « chez soi » adapté et choisi, en facilitant la participation à la vie citoyenne. C'est le résultat d'un partenariat multi acteurs. Cette initiative contribue aux ODD n°1, 9, 10, 11, 17.

-Le Dispositif Emploi Accompagné Nord (DEA)

C'est un programme facilitant l'accès à l'emploi, aux droits et soins, qui soutient le parcours de vie individuel et favorise un emploi inclusif. Il donne le droit aux personnes handicapées d'être soutenues dans leur carrière. Il contribue aux ODD n°1, 4, 8, 10, 17.

- TechLab d'APF France handicap

C'est un centre d'expertise pour le handicap et les nouvelles technologies afin de faciliter l'accès au numérique pour les personnes handicapées. Il promeut l'accès aux droits et aux soins. Le centre évalue le potentiel des nouvelles technologies et produits aptes à compenser un handicap ou un déficit sensoriel. Son but est de faire connaître ces technologies auprès du plus grand nombre de personnes possibles en sensibilisant et formant des aidants et des bénéficiaires. Il soutient l'émergence d'une société inclusive en collaborant avec des chercheurs et des industriels pour faire en sorte que les besoins des personnes handicapées soient inclus dès le stade de conception. L'objectif est d'être une ressource pour toute personne ou organisme à la recherche de solution innovante et accessible ou souhaitant approfondir leurs connaissances de l'usage numérique pour les personnes handicapées. Cette initiative contribue aux ODD n°3, 9, 10, 17.

- Lutte contre le gaspillage alimentaire au foyer Les Salines

L'équipe de restauration de l'établissement et ses usagers s'inscrivent dans des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire en préférant les circuits courts, la réduction et revalorisation des déchets. Cette initiative contribue aux ODD n°2 et 12.

- Pôle adulte de Valenciennes

Formation et sensibilisation à l'utilisation du compost, utilisation par les personnes accompagnées et les professionnels pour le jardin de la structure. Contribue à l'ODD n°12.

- Jardin partagé au foyer de Nœux-les-Mines

Lutte contre l'isolement, favoriser l'échange de savoirs et permettre à la participation

à la vie du quartier par les personnes accompagnées et les habitants du quartier.
Contribue aux ODD n°3 et 12.

- *Projet d'éolienne à la résidence Espace*

Produire une partie de l'électricité du foyer par une éolienne auto construite par les résidents du foyer avec un financement participatif. Contribue aux ODD n°7, 9, 11 et 12.

- *« Au paradis des fringues » friperie par la délégation de l'Oise*

Vente d'articles de seconde main assurée par des personnes en situation de handicap ou valides une fois par semaine. Contribue aux ODD n° 8 et 12.

- *Ferme à insectes à l'ESAT de Calais*

Développer de nouveaux métiers, produire des biens et services de manière durable. Partenariat avec une micro ferme urbaine visant à promouvoir l'intégration des protéines d'insectes comestibles dans notre alimentation. Contribue aux ODD n° 2, 3, 8, 12 et 17.

D'autres initiatives existent, prises par et pour les personnes handicapées. Cette pratique peut être répliquée peu importe la taille, l'importance et même les ressources financières d'une association : chaque effort compte. Elle démontre notamment l'importance de s'allier avec nos collectivités.

➤ **SoliFoodWaste**

A plus petite échelle et tout récemment, le projet SoliFoodWaste a été lancé⁵⁷. Sur la base des ODD, l'action a également cherché à avoir un impact auprès des 3 piliers (social, environnemental, économique) tout en partant initialement du pilier social par une mission d'accompagnement des personnes handicapées. En outre, ce projet consiste à réunir les acteurs de l'ESS et les acteurs handi-solidaires. L'objectif est de mettre en évidence les enjeux du développement durable avec ceux de l'économie circulaire et à finalité sociale où les personnes en situation de handicap ont toute leur place. SoliFoodWaste est le résultat du croisement de deux enjeux fondamentaux en Europe : le gaspillage alimentaire et l'emploi des personnes handicapées. L'idée est la réutilisation des surplus alimentaires pour les transformer par le travail des personnes handicapées. Financement par le programme LAEF européen et de nombreux partenariats.

En effet, le constat social et environnemental en France est le suivant : 500 000 personnes handicapées sont au chômage et 2,3 millions de tonnes de pain/fruits/légumes sont jetés

⁵⁷ <https://life-solifoodwaste.eu/fr/>

par ans. L'objectif est de porter SoliFoodWaste à l'échelle régionale puis européenne. SFW consiste à réduire les déchets, maintenir et créer de l'emploi, redistribuer les bénéfices à des ONG du handicap/environnement, des collectes en circuit court et une production visant la zéro pollution.

Le pain, fruits et légumes invendus sont transformés et revendus. Pour le moment les commandes sont des cookies mais en 2024 d'autres produits seront proposés tels que des biscuits, confitures, compotes, soupes. Ceux-ci sont destinés à être vendu en vrac, en circuits courts voire en restauration collective. Création d'une marque dédiée : Hanso & Zédé - handi solidaire et zéro déchet afin de promouvoir le consommateur local et favoriser l'économie circulaire. En 2020, la première boutique anti-gaspillage et solidaire a ouvert à Nantes avec la vente de recettes gourmandes, des rencontres, et des cours cuisine anti-gaspillage.

- **Autres bonnes pratiques : d'ici et d'ailleurs**

- **Collectivités et secteur privé**

- *Rapport sur le développement durable de la ville de Besançon*

Certaines collectivités font preuve d'un réel effort pour intégrer les ODD à leurs activités globales, ou plutôt à mettre en adéquation leurs activités avec les ODD. Par exemple, la ville de Besançon publie chaque année un rapport sur le développement durable⁵⁸.

Ce rapport se concentre sur divers aspects, et prend en compte de nombreuses initiatives en lien avec le handicap. Il démontre d'une part, que les associations peuvent encourager les collectivités à inclure le handicap dans le développement durable et d'autre part qu'un rapport sur le développement durable sans la prise en compte du handicap est incomplet. Or, les rapports français ne font état jusqu'à présent que de peu de mentions. C'est en incitant les collectivités que la société civile parviendra petit à petit à normaliser l'inclusion du handicap dans le développement durable. Comme expliqué précédemment, c'est une opportunité à saisir. Si le développement durable n'était pas la priorité du champ du handicap jusqu'à présent, ce sujet si général a tout intérêt à être saisi par nos acteurs pour la simple et bonne raison que le développement durable prend de plus en plus de place. Au près des nouvelles générations, il est plébiscité et devrait donc faire l'objet de plus en plus de politiques publiques. Il est crucial de s'en emparer à tous les niveaux, à commencer par le local, afin de banaliser la prise en compte du handicap dans la société. S'il n'est pas bien pris en compte dans le cadre des politiques de développement durable, il ne le sera pas dans les politiques de manière générale. En outre, l'exemple d'APF France handicap développé précédemment

⁵⁸ <https://www.besancon.fr/wp-content/uploads/2019/09/Rapport-DD-2019.pdf>

renforce cette idée que l’alliance avec les collectivités est d’une importance capitale, un soutien mutuel étant nécessaire entre collectivités et associations.

- *Entreprises : Orange*

Le secteur privé cherche également à inclure le développement durable et le handicap dans leur stratégie, comme Orange⁵⁹. Les partenariats s’opèrent également entre secteur privé, public, et société civile. Il faut néanmoins faire attention aux ‘ODD washing’⁶⁰.

➤ **A l’international**

A Nairobi, l’entreprise Kenya Breweries Limited a effectué un partenariat avec Sightsavers, une ONG internationale qui apporte son expertise et réseaux pour soutenir la mobilisation des personnes handicapées, le recrutement inclusif et l’adéquation avec les lois⁶¹. L’entreprise s’inscrit dans une démarche RSE, pour l’inclusion des personnes handicapées par la formation des employés et l’élaboration de partenariats stratégiques (contrats agricoles, enregistrés comme fournisseurs). Le but étant de briser les obstacles discriminants.

Au Nigeria, un projet ‘d’ambassadeurs des ODD’ aveugles et malvoyants est mené pour la formation dans les écoles⁶². Leur rôle est d’échanger avec le législateur, le gouvernement, les créateurs de politiques publiques, les médias et le public. C’est le résultat d’un partenariat entre Hope For the Blind, Kaduna Nigeria Medical Association depuis 2019.

En Bolivie, l’Université de Jaen à Santa Cruz de la Sierra a mené un projet pour identifier les barrières dans les politiques visant les étudiants handicapés⁶³. 18 mois en partenariat avec des professeurs et des associations. Les résultats sont nombreux : la création d’un comité représentant les étudiants handicapés au sein de l’université, d’un protocole d’attention, sensibilisation, amélioration de l’offre de formation au regard de l’accessibilité et de l’éducation inclusive, création d’un document informatif sur l’accessibilité, collecte de données statistiques.

En République Démocratique du Congo, l’association Kadiwaku Family Foundation a formé un partenariat avec des associations dans le champ du handicap et le ministère des affaires sociales⁶⁴. L’objectif étant de former les personnes handicapées pour l’entrepreneuriat, ouvrir une entreprise ou bien devenir salarié, dans sept centres de formations.

⁵⁹ <https://www.orange.com/fr/newsroom/communiqués/2020/orange-sensibilise-au-handicap-et-poursuit-son-engagement-pour-une>

⁶⁰ En ce que les ODD sont utilisés en communication pour une meilleure image, sans être vecteur de changements

⁶¹ <https://sustainabledevelopment.un.org/partnership/?p=36765>

⁶² <https://sustainabledevelopment.un.org/partnership/?p=35132>

⁶³ <https://sustainabledevelopment.un.org/partnership/?p=29858>

⁶⁴ <https://sustainabledevelopment.un.org/partnership/?p=32459>

Beaucoup d'initiatives existent, celles-ci sont celles qui ont le plus de visibilité. Si d'autres pratiques en lien explicite avec les ODD existent dans le champ du handicap, la liste n'est pas pour autant très longue. Ces différentes échelles permettent de montrer qu'il est possible de revoir ses propres pratiques, nos relations avec les ODD, y compris en tant qu'acteur dans le champ du handicap. C'est possible et par ailleurs nécessaire au vu des bénéfices que les ODD peuvent apporter aux problématiques défendues. Il est évident qu'il y a un manque global de pratiques en lien avec les ODD dans le champ du handicap. Il convient d'inciter davantage de pratiques en ce sens. Pour cela, quelques outils sont à la disposition des acteurs du champ du handicap.

VII. S'appuyer sur des outils à disposition

Ces outils peuvent contribuer à répondre aux questionnements suivants : Comment convaincre en interne ? Quel pilotage et stratégie adopter ? Quels acteurs impliquer ? Comment mesurer les résultats ? Quelle sensibilisation ? Quelles sources ?

Documents utiles

[Liste des ODD et leurs cibles](#)

[Guide d'intégration des ODD dans les plans locaux de développement](#)

Par l'organisation internationale de la francophonie. Ce guide est destiné aux organisations de la société civile ainsi que d'autres acteurs telles que les collectivités territoriales.

[Outils pédagogiques de sensibilisation sur les ODD](#)

Recense plusieurs jeux payants et gratuits afin de sensibiliser le public aux ODD.

[Les droits des personnes handicapées et les ODD](#)

Matrice qui montre les liens entre les ODD et la CIDPH.

[Les gouvernements renforcent-ils les capacités de la société civile pour garantir la bonne mise en œuvre de l'Agenda 2030 ?](#)

Analyse des ENV de 2019 pour évaluer les activités des gouvernements nationaux

Site internet utiles

[Site web du Ministère de la transition écologique - Agenda 2030](#)

Celui-ci fait état des actualités du développement durable en France notamment via une lettre mensuelle, l'ODDyssée. Chaque ODD a une rubrique 'où en est la France', recense les textes récents adoptés et les apports des acteurs non-étatiques.

[Site web de La Fonda](#)

[Site web du Comité 21](#)

Plateformes utiles

[Réseau Solifoodwaste](#)

C'est un réseau qui a pour ambition de devenir un espace de discussion entre acteurs socialement et écologiquement engagés et de les inspirer. 4 outils disponibles : annuaire pour trouver les partenaires ; blog pour présenter les initiatives, projets, et activités ; forum pour échanger ; source de documentation.

[Plateforme recensant les bonnes pratiques en lien avec les ODD \(en Anglais\)](#)

VIII. Conclusion

Les personnes en situation de handicap ont une place double dans les ODD : elles sont d'une part concernées en tant qu'individu par tous les ODD et d'autre part bénéficiaires par des cibles les visant spécifiquement. Il est donc urgent que les associations de personnes handicapées et de leurs proches se mobilisent pour intégrer ces ODD dans leurs actions. En effet, tous les enjeux sont liés qu'ils soient sociaux, environnementaux et économiques. Il n'y a pas de justice sociale sans bataille climatique. Les associations dans le champ du handicap ont tout intérêt à se saisir de ce nouveau cadre d'action commun pour porter les revendications des personnes handicapées et de leurs proches et tendre ainsi vers une société meilleure. Elles disposent de nouvelles plateformes pour se faire entendre et porter les revendications dans de nouveaux espaces d'échange en lien avec d'autres acteurs, de nouveaux alliés. En cela, les associations ont la pleine légitimité par leurs pouvoirs de sensibilisation, formation et proximité sur le terrain. Elles influencent les consciences collectives puisque le poids associatif en France est considérable. Elles peuvent grandement contribuer à la domestication et normalisation des ODD en France qui, à l'heure actuelle, n'est pas au rendez-vous.

Si des critiques peuvent être émises envers ces objectifs notamment leur trop grande ambition et complexité, ils demeurent néanmoins le cadre d'action commune à disposition des divers acteurs du monde entier à l'horizon 2030. Il serait dommage de ne pas s'en saisir. Les associations représentatives des personnes handicapées ont la capacité d'agir à leur échelle dans un cadre global et universel. Les ODD mettent en avant l'interconnexion de nos systèmes et l'intersectionnalité de l'humanité : ils ne seront pas atteints sans la pleine prise en considération des personnes handicapées.

IV. Glossaire

Développement durable : développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs (Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien, 1987)

Objectifs du millénaire pour le développement : 8 objectifs approuvés par les gouvernements aux Nations-unies en septembre 2000. Ils visent à améliorer le bien-être de l'Homme en réduisant la pauvreté, la faim, la mortalité infantile et maternelle, en garantissant l'éducation pour tous. En contrôlant les épidémies et maladies, abolissant la discrimination entre les sexes, assurant un développement durable et en établissant des partenariats.

Think tank : groupe de réflexion privé qui produit des études sur des thèmes de société au service des décideurs.

Do tank : cercle de personnes plus ou moins experts dans le domaine, qui décident de travailler ensemble, avec une finalité non pas uniquement orientée vers la production d'idées, de principes, de théories ou d'opinions comme dans le cas des think tanks, mais plutôt dédiée à la production d'actions voire d'objets.

Justice sociale : principe politique et moral ayant pour objectif l'égalité des droits, solidarité collective permettant une distribution juste et équitable des richesses matérielles ou symboliques entre les différents membres de la société

Désagrégation des données statistiques : se pencher davantage sur une série de résultats pour souligner les problèmes qui appartiennent à des sous-groupes individuels de résultats.

Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) : prise en compte par les entreprises, sur base volontaire, et parfois juridique, des enjeux, environnementaux, sociaux, économiques et éthiques dans leurs activités.

Economie circulaire : système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien être des individus.



Conseil Français des personnes Handicapées pour les questions Européennes – CFHE

17 boulevard Auguste Blanqui 75013 Paris

+33 (0)1 40 78 69 45

delegationpermanente@cfhe.org | <http://www.cfhe.org>